

# SECURISER LES OPERATIONS DE VOTE EVITER LES CONTENTIEUX !

☐ Mardi 30 septembre– Formation à distance

## L'ORGANISATION ET LA COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE

Opérations préparatoires au vote

Agencement et matériel des lieux de vote

Moyens humains nécessaires au vote

**Nouveau !** Les procurations : décret 11 mars 2021 modifiant les dispositions du code électoral relatives au vote par procuration et instituant une télé-procédure

## LES OPERATIONS DE VOTE

Ouverture du scrutin

Réception des votes

Contrôle des opérations de vote

Clôture du scrutin et préparation au dépouillement

## DEPOUILLEMENT DES VOTES ET RESULTATS

Procédure de dépouillement

Etablissement des procès-verbaux

Proclamation des résultats

Anticiper le contentieux électoral – Les points de vigilance

Les dernières jurisprudences

Les objectifs  
Sécuriser les opérations de vote  
Actualiser ses connaissances  
Eviter les contentieux

**Bulletin d'inscription à retourner à [contact@fpt-formations.com](mailto:contact@fpt-formations.com)****SECURISER LES OPERATIONS DE VOTE**

Cochez la case correspondante

 **Mardi 30 septembre 2025 – Formation à distance**

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E.Mail.....

Tel mobile.....

Nom de la collectivité.....

Adresse.....

.....

Code postal/ville.....

Tel professionnel.....

**Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)**  
**Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 % pour 3 participants !**

Cochez la case correspondante

- |  |       |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants  | 440 € |
| <input type="checkbox"/> Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants  | 590 € |
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,<br>Conseils départementaux et Conseils régionaux | 690 € |
| <input type="checkbox"/> Entreprises privées et publiques  | 790 € |

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

## Infos pratiques

Nous contacter :

06 40 40 91 86 – [contact@fpt-formations.com](mailto:contact@fpt-formations.com)

Horaires : 9h30-17h

Le lien de connexion à la formation vous sera indiqué dans  
votre convocation